

La fin du séjour de St. John de Crèveœur en Nouvelle-France

Pierre MONETTE
Cégep du Vieux Montréal, UQAM

Destin étonnant que celui de St. John de Crèveœur. Né Michel Guillaume Jean de Crèveœur, à Caen, en Normandie, le 31 janvier 1735, ce lieutenant de l'armée française était à Québec le 13 septembre 1759, du côté des vaincus de la bataille des Plaines d'Abraham. Pour des raisons qui, comme on le verra, demeurent encore obscures, il s'arrangera pour ne pas être rapatrié en France avec les autres officiers des troupes coloniales. Il choisit plutôt de rejoindre les futurs États-Unis, où il sera naturalisé en 1765 sous le nom de John Hector St. John¹. Puis, en 1769, il s'achète une ferme dans l'état de New York. Cinq ans plus tard, en 1774, commence la Révolution américaine. Trop loyaliste au goût des républicains de son voisinage, il abandonne sa ferme en 1779 pour trouver protection dans la ville de New York, alors occupée par l'armée britannique. Sauf que ses origines françaises lui vaudront d'être soupçonné d'espionnage au profit des rebelles, qui bénéficiaient alors du soutien de la France, et il passera trois mois dans les prisons des autorités britanniques. Lorsqu'il pourra enfin prendre un bateau en direction de l'Europe, ce sera pour faire naufrage sur les côtes d'Irlande à l'automne 1780, avant de renouer avec la France en août 1781. Après deux ans de séjour dans son pays natal, il retourne aux États-Unis, cette fois à titre de consul de France à New York, où il débarque le 19 novembre 1783 pour assister, six jours plus tard, au départ des derniers contingents britanniques. Il occupe son poste jusqu'en 1790, ce qui lui fait manquer la Révolution française de 1789. Mais il est de retour en France lorsque commence, en 1792, le règne de la Terreur. Il est alors démis de ses fonctions comme l'ensemble des diplomates qui, comme lui, ont été nommés sous l'Ancien Régime. Finalement, ce sera seulement après la chute de Robespierre que St. John de Crèveœur connaîtra, à la veille de ses

soixante ans, une certaine tranquillité. Il mourra vingt ans plus tard, à Sarcelles, dans le Val d'Oise, le 12 novembre 1813.

St. John de Crèveœur n'a donc séjourné que quelques années en Nouvelle-France. Dans la mesure où sa carrière militaire ne présente aucun fait d'armes remarquable, les livres d'histoire du Québec ne lui consacrent pas la moindre ligne, et ses années de service n'ont laissé que de rares traces dans les documents d'époque. Mais voilà que cet obscur officier du régiment de la Sarre, ce personnage on ne peut plus secondaire de notre passé, est le signataire du livre que les États-Unis reconnaissent comme l'ouvrage fondateur de leur littérature nationale : les *Letters from an American Farmer*, publiées à Londres en 1782². Et il s'avère, selon plusieurs commentateurs, que le bref séjour de St. John de Crèveœur en Nouvelle-France constitue un des principaux tournants de son existence, lequel aurait déterminé l'orientation que devait prendre son œuvre³. Quelque chose se serait passé alors que l'auteur était en Nouvelle-France : des événements qui l'auraient conduit à tourner le dos à ses origines françaises, à rejeter les valeurs de ce qui était à la veille d'être appelé l'Ancien Régime, à se faire une terre d'attache du Nouveau Monde, à embrasser les idéaux républicains d'une nation naissante qui devait bientôt porter le nom d'États-Unis d'Amérique, et à rédiger une œuvre dans laquelle ces mêmes États-Unis voient « la première expression littéraire d'une conscience nationale américaine⁴ ».

Il est cependant un problème : on sait peu de choses du séjour de St. John de Crèveœur en Nouvelle-France. Il existe bien un ensemble de détails sur lesquels s'entendent ses biographes : St. John de Crèveœur aurait participé, le 13 septembre 1759, à la bataille des Plaines d'Abraham, pendant laquelle il aurait été blessé⁵ et fait prisonnier. Dans les semaines suivantes, il aurait fait quelque chose qui aurait suscité la colère de ses compagnons officiers et sa carrière militaire se serait achevée dans la disgrâce. Obligé de démissionner de son poste de lieutenant, il se serait alors embarqué, en octobre 1759, sur un navire en direction de New York. – Mais la plupart de ces informations sont inexactes.

La documentation permettant de comprendre ce qui a pu décider du sort de St. John de Crèveceur dans les jours qui ont suivi la bataille des Plaines d'Abraham est limitée ; elle se réduit à trois lettres de Benoît-François Bernier. Aux lendemains de la capitulation, ce dernier a été mandaté par l'armée française pour demeurer à Québec en tant qu'agent de liaison auprès des troupes anglaises, avec l'autorité nécessaire afin de régler les problèmes occasionnés par la reddition des armées françaises. Bernier avait entre autres charges celle de veiller au respect des conditions de l'acte de capitulation, ainsi qu'à l'application de celles du cartel du 16 février 1759 : une entente signée en Flandres par les représentants des armées française et anglaise, établissant le traitement accordé aux soldats faits prisonniers dans le cadre du conflit en cours.

Les trois lettres dans lesquelles on retrouve le nom de St. John de Crèveceur⁶ font partie des multiples missives adressées par Bernier aux autorités militaires des deux camps. Il y est entre autres très souvent question du sort des soldats et officiers séjournant à l'Hôpital-Général de Québec. Le cartel de février spécifiait « Que les Malades de part & d'autre ne seront point faits Prisonniers, qu'ils pourront rester en sûreté dans les hôpitaux⁷ » : une disposition par ailleurs confirmée par l'acte de capitulation du 18 septembre 1759. Mais l'interprétation de cette condition semble avoir posé des difficultés dans la mesure où seule une partie des hommes qui se trouvaient à l'Hôpital-Général y avaient été logés après avoir été blessés lors du combat du 13 septembre. Plusieurs s'y trouvaient déjà avant la chute de la ville, et il n'y avait pas que des blessés à l'Hôpital-Général. L'établissement était situé dans la proche banlieue de la ville de Québec, hors de portée des canonnades britanniques. Tout au long du siège de la capitale, de nombreuses personnes y ont trouvé refuge auprès des religieuses qui avaient la responsabilité de cette institution⁸.

Robert Monckton, le brigadier-général de l'armée britannique qui a obtenu le commandement de la ville de Québec au

lendemain de sa capitulation, considérait, « comme prisonniers de guerre, les officiers et soldats blessés à l'affaire du 13 et qui sont maintenant à l'hôpital⁹ ». Sauf qu'il fallait, afin de se conformer au cartel, faire la distinction entre, d'une part, les soldats et officiers qui étaient à l'hôpital suite à une blessure subie lors de « l'affaire du 13 » et, d'autre part, ceux qui s'y trouvaient avant le combat, lesquels, pour cette raison, ne devaient pas être faits prisonniers. Quant au sort des officiers qui avaient participé à la bataille et qui n'avaient pas été blessés, il était réglé ; l'article I de la capitulation spécifiait que « La Garnison de la ville [devait être] embarquée le plus commodement possible pour être mise en France au premier port¹⁰ ».

Le 4 octobre 1759, deux jours avant que Monckton ne s'adresse à Lévis, Bernier apprenait à ses supérieurs que :

M. le général Monckton m'a dit ce matin que ceux qu'il regarde comme prisonniers de guerre, lesquels, étant guéris, sont à charge à l'hôpital, je n'avois qu'à les lui envoyer en ville, où il leur feroit donner la ration, en attendant qu'il ait décidé de leur sort. Quant aux officiers rétablis, il n'a point encore pris de parti, quoiqu'il m'ait dit qu'il les enverroit à New-York ; cependant il ne leur permet pas encore d'aller en ville, ce qu'il veut bien pour leurs domestiques.

Cette lettre est suivie d'un long post-scriptum qui se termine sur la phrase suivante : « Je ferai passer Crève-cœur en France ; je ne sais si d'autres le voudront¹¹. » À la lumière de ces quelques mots, il est malaisé de déterminer quelle était alors précisément la situation de St. John de Crève-cœur. Ils permettent en tout cas de croire qu'il était du nombre de ceux dont la présence à l'Hôpital-Général posait problème. Si Bernier pense qu'il lui est possible de faire « passer Crève-cœur en France », cela laisse entendre que ce dernier ne fait pas partie du groupe des « officiers rétablis » que Monckton a l'intention d'envoyer à New York. Le sort de St. John de Crève-cœur ne paraît pas non plus lié à celui des autres prisonniers de guerre. Bernier paraît être en position de décider des déplacements de Crève-cœur, ce qui implique que son destin est entre les mains du commissaire français et non pas, comme c'est le cas des

prisonniers de guerre, dans celles du commandant britannique. La situation de St. John de Crèvecoeur ne semble donc pas être celle d'un prisonnier de guerre, ce qui permet de supposer que notre homme n'est pas entré à l'Hôpital-Général le jour de la prise de Québec. Aussi apparaît-il très peu probable que St. John de Crèvecoeur ait été blessé à l'occasion de la bataille des plaines d'Abraham. Il se pourrait même qu'il n'ait pas été blessé du tout ; il aurait pu tout simplement être du nombre de ceux qui, depuis le début du siège de Québec, se protégeaient des canons britanniques derrière les murs de l'Hôpital-Général. Car il faut savoir que, si St. John de Crèvecoeur était officier, sa principale occupation semble avoir été la cartographie : sa place était au sein des arrières de son armée, auprès des services d'ingénierie, et non aux premiers rangs des combattants¹².

Cinq jours plus tard, le 9 octobre, Bernier établit la liste des « *Officiers qui passent en Angleterre* » que Monckton considère comme prisonniers de guerre. On y retrouve six noms : La Ferté, Bellecombe, Saint-Alambert, D'Artigues, La Bruyère et Boucherville¹³. St. John de Crèvecoeur n'était donc pas du nombre de ces blessés, à propos desquels Bernier nous apprend, dans une lettre du 10 octobre, que « Les officiers destinés à être transportés en Angleterre ont reçu l'ordre de s'embarquer aujourd'hui. » Il faut attendre le 21 octobre pour connaître explicitement quel était le statut de notre homme. Dans la seconde des lettres mentionnant nommément St. John de Crèvecoeur, Bernier informe Bougainville que Monckton « a ordonné pour demain l'embarquement de MM. de Tourville, Deschambault, de Léry, La Chevrotière et de MM. de Saint-Félix et de Crèvecoeur, non comme prisonniers¹⁴. » C'est écrit en toutes lettres cette fois : St. John de Crèvecoeur n'était pas considéré comme un prisonnier de guerre, ce qui signifie qu'il n'était donc pas du nombre des soldats blessés à l'occasion de la bataille des plaines d'Abraham.

Après avoir glissé quelques mots sur le sort d'autres officiers, Bernier poursuit cette lettre en ces mots :

C'est un mystère où ces officiers qui seront embarqués, doivent être transportés. J'ai ouï dire que tous les vaisseaux destinés pour l'Europe étoient partis. Comme ce général part dans deux ou trois jours pour New-York, je croirois volontiers que ces officiers iront au même endroit. M. de Saint-Félix accepte toute route qui le conduira en Europe, et Crèveœur n'aspire qu'à aller chercher fortune ailleurs¹⁵.

Monckton devait effectivement quitter Québec quelques jours plus tard. Ainsi qu'on peut le lire dans le *Journal of the Siege of Quebec* du général Murray, c'est en date du 26 octobre 1759 que « Le brigadier Monckton est parti d'ici sur le *Fowey*, l'*Orford*, et le *Medway*, lesquels sont les derniers navires à partir¹⁶. » Et sa destination était bel et bien New York, où il devait débarquer le 16 décembre 1759¹⁷, plus d'un mois et demi après son départ de Québec. Quant aux renseignements que la lettre de Bernier nous donne sur la situation et les intentions de St. John de Crèveœur, ils manquent une fois de plus de clarté. Bernier veut-il dire que St. John de Crèveœur désire « aller chercher fortune ailleurs » qu'en Nouvelle-France et qu'il serait prêt à prendre le chemin de n'importe quelle destination lui permettant de quitter la colonie? Ou veut-il dire que, contrairement à Saint-Félix, qui accepte de prendre la route de New York en y voyant simplement un détour qui, malgré tout, « le conduira en Europe », St. John de Crèveœur aspirerait pour sa part à aller ailleurs qu'en Europe? Ce qui laisserait éventuellement entendre qu'il compte tenter sa chance dans les colonies britanniques d'Amérique du Nord.

Quelques paragraphes plus loin, dans la même lettre, Bernier signale à Bougainville :

Je crois que je serai obligé de demander un petit supplément d'espèces ; il n'est pas possible de laisser embarquer nus et sans le sous tant nos officiers que ceux de la colonie, entre autres Crèveœur, s'il part, qui abandonne tous ses appointements pour une médiocre somme ; et tout régiment qui expulse un officier lui donne ordinairement sa conduite¹⁸.

Ces mots indiquent que St. John de Crèveœur paraît vouloir démissionner de l'armée. Lorsque Bernier emploie le verbe

« expulser », c'est au sens où on l'entend au XVIII^e siècle, c'est-à-dire, selon le *Dictionnaire historique de la langue française* : « exclure (qqn) d'une assemblée, d'un corps constitué ». L'expression avait donc une connotation moins péjorative que de nos jours. Le mot « conduite » est quant à lui employé au sens de « protection, escorte », dont il ne reste aujourd'hui de trace que dans l'expression *sauf-conduit*. Bernier rappelle donc à ses supérieurs que, lorsque l'armée accepte qu'un soldat retourne à la vie civile, elle lui accorde ordinairement une certaine protection, un certain soutien, ne serait-ce que la « médiocre somme » que Bernier est alors en mesure de remettre à St. John de Crèveceur.

Le montant de cette « médiocre somme » sera par ailleurs précisé quelques jours plus tard, le 5 novembre 1759, dans la troisième et dernière lettre où Bernier mentionne le nom de Crèveceur : « J'ai donné à Crèveceur deux cent quarante livres ; je ne pouvois moins faire pour nous en débarrasser. D'ailleurs, il ne seroit et ne pouvoit partir sans ce secours. Il m'a laissé un état de ses dettes actives et passives¹⁹. » Encore une fois, il ne faut pas entendre le mot « débarrasser » dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Si la présence de St. John de Crèveceur est éventuellement un embarras pour Bernier, c'est dans la mesure où ce dernier ne cesse de se plaindre dans ses lettres du peu de ressources qu'il a à sa disposition afin de subvenir aux besoins (rations, vêtement, etc.) des soldats et officiers dont il a la responsabilité. D'où l'idée que Bernier ne « pouvoit[t] moins faire » que lui remettre 240 livres en échange de la possibilité d'être débarrassé de la responsabilité de subvenir à ses besoins. Et le fait que ce passage de la lettre soit écrit au passé implique que St. John de Crèveceur ne séjournait déjà plus à Québec au moment où Bernier écrit ces mots.

Ces faits soulèvent deux importantes questions : pourquoi St. John de Crèveceur démissionne-t-il de l'armée? et pourquoi ne cherche-t-il pas à retourner en France comme Saint-Félix et la plupart de ses collègues officiers? Les deux choses sont intimement liées, car si St. John de Crèveceur avait conservé son poste de lieutenant, il aurait nécessairement été, selon les conditions du

cartel et de la capitulation de Québec, rapatrié tôt ou tard en France. Aussi peut-on croire que St. John de Crève-cœur démissionne de l'armée expressément dans le but de ne pas être obligé de retourner en France. Et les deux questions finissent par n'en former qu'une seule : pourquoi St. John de Crève-cœur ne veut-il pas revenir en France ?

Les trois lettres de Bernier sont en fin de compte aussi riches en éclaircissements qu'en mystères. Il reste que, avant que Howard Crosby Rice ne rende compte de leur existence et de leur contenu dans son étude de 1933, les premiers commentateurs de l'œuvre de St. John de Crève-cœur devaient se résoudre à souligner leur ignorance des voies par lesquelles ce lieutenant de l'armée française avait pu devenir le célèbre fermier américain²⁰. Quant à Rice, il se contente de noter que les maigres renseignements de Bernier font en sorte qu'« On ne peut que spéculer sur les raisons de cet abandon²¹ », tout en étant par ailleurs le premier à supposer l'existence d'un lien entre la démission de St. John de Crève-cœur et ce qui semble être sa volonté de ne pas retourner en France²².

Mais voilà que, dans les années 1970, on a commencé à lire, dans les différents articles et ouvrages consacrés à St. John de Crève-cœur et à son œuvre, une série d'affirmations que rien, dans les documents de Bernier, ne permet de justifier. En 1975, Marcus Cunliffe écrit que « Ses collègues officiers avaient quelque raison d'être impatient de le jeter hors du régiment français dans lequel il servait au Canada en 1759 » ; en 1976, A. M. Plumstead affirme qu'« Il abandonna sa charge en octobre dans des circonstances mystérieuses, qui semblent liées à quelque disgrâce » ; la même année, Thomas Philbrick note que St. John de Crève-cœur aurait « été blessé et, apparemment, connu la disgrâce lors de la bataille de Québec ». Et c'est sous la plume de ce même Philbrick qu'on retrouve pour la première fois, en 1970, cette idée selon laquelle « La prometteuse carrière militaire de Crève-cœur connut une fin abrupte et, semble-t-il, ignominieuse ». Mais il s'avère que cette hypothèse se fonde sur une erreur de traduction de la première lettre de Bernier. En effet, Philbrick se justifie en affirmant que :

Dans la correspondance officielle traitant du rapatriement des officiers du régiment de la Sarre, on se demande si les « autres » officiers vont accepter que Crèveœur retourne en France avec eux. [...] La nature de sa disgrâce, s'il s'agit bien d'une disgrâce, demeurera probablement un mystère. La seule chose certaine est que ses compagnons officiers exigèrent de lui qu'il démissionne du régiment [.]²³

Cependant, comme on a pu le voir, rien dans les lettres de Bernier ne permet de soutenir l'idée que quelqu'un aurait exigé la démission de St. John de Crèveœur. On y trouve certes une référence à d'« autres » officiers ; elle apparaît lorsque que Bernier écrit, dans sa lettre du 4 octobre 1759 : « Je ferai passer Crèveœur en France ; je ne sais si d'autres le voudront. » Mais la question que se pose Bernier, c'est si d'autres que St. John de Crèveœur voudront passer en France, et non pas, comme le croit Philbrick, si ces autres voudront de St. John de Crèveœur!

Ce qui importe ici, ce n'est pas l'erreur de traduction en elle-même, qui semble être simplement le fait de quelqu'un qui, pour ne pas être parfaitement bilingue, est tombé dans le piège des subtilités pronominales de la langue française du XVIII^e siècle. Le plus remarquable, ce sont les échos que nombre de commentateurs se sont empressés de donner à l'hypothèse qui en découle. Si St. John de Crèveœur a simplement démissionné des rangs de l'armée française, on ne peut rien faire de plus que s'interroger sur les motifs de son geste. Mais si notre homme a été expulsé (au sens moderne) des troupes coloniales, les spéculations sur les raisons de son départ de la Nouvelle-France donnent aussitôt sur des avenues nettement plus hautes en couleurs. Car quelles raisons peut-on avoir d'expulser quelqu'un de l'armée? Des mots comme lâcheté et trahison se présentent immédiatement à l'esprit. Et la curiosité qu'éveille le mystère dont est enveloppé l'ensemble de l'existence de St. John de Crèveœur s'agrémente dès lors de romanesque! – Sauf que le simple fait que notre histoire n'ait conservé aucune trace de cette éventuelle trahison nous permet de douter de sa possibilité.

La défaite de 1759 est l'événement le plus traumatique de toute l'histoire québécoise, et on a consacré d'importantes énergies à l'identification et à la dénonciation de tous ceux dont les agissements ont pu tenir de la collusion avec l'ennemi. Après deux cent quarante ans passés à rechercher des coupables, s'il y avait la moindre possibilité d'inscrire le nom de St. John de Crève-cœur sur la courte liste des « Traîtres de 1759²⁴ », on peut être assuré que les historiens de la Conquête se seraient empressés de le faire. Par ailleurs, si le comportement de St. John de Crève-cœur avait suscité la rancœur des officiers qu'il côtoyait, la chose aurait nécessairement laissé quelques traces. Et il existe au moins deux documents qui en auraient très certainement rendu compte.

Depuis le jour de la bataille des Plaines d'Abraham jusqu'au du départ du convoi conduisant Monckton à New York, il semble que St. John de Crève-cœur ait séjourné à l'Hôpital-Général de Québec. Si un officier résidant dans l'établissement avait été l'objet du ressentiment de ses confrères, on en aurait certainement fait mention dans la *Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada ; par une Religieuse de l'Hôpital Général de Québec*²⁵. Ce document présente un portrait détaillé de ce qui a pu se passer dans cette institution aux lendemains de la prise de la capitale. Or, rien ne permet d'y lire la moindre allusion à l'éventuelle disgrâce militaire d'un des pensionnaires de l'Hôpital-Général. Plus probante encore est l'absence, dans le journal du capitaine John Knox²⁶, de toute référence à St. John de Crève-cœur ou à une quelconque velléité de trahison de la part d'un officier français résidant dans cet établissement. Le capitaine Knox était le chef de la garnison d'une trentaine d'hommes que les troupes britanniques ont assigné à la garde de l'Hôpital-Général à partir du début du mois d'octobre 1759. Son journal fait entre autres états, avec régularité et précision, de toutes les informations que Knox reçoit de la part de « traîtres » à la cause des Français. On peut aisément s'imaginer que si Knox avait eu le moindre vent d'une trahison de la part d'un des officiers français immédiatement sous sa garde, on en aurait nécessairement trouvé trace sous sa plume. Or, depuis les premiers jours de son installation à l'Hôpital-Général

jusqu'au moment où il note dans son journal, en date du 26 octobre, le départ de Monckton (et, conséquemment, celui de St. John de Crèveœur), le témoignage de Knox ne présente pas la moindre trace d'officier français déloyal.

Rien ne permet donc de supposer que St. John de Crèveœur ait pu commettre la moindre trahison. Il semble avoir démissionné de l'armée dans le seul but de ne pas être obligé de retourner en Europe, cela pour des raisons qu'il n'est toujours pas possible de déterminer avec précision. D'autant plus que, pendant tout le reste de sa longue vie, St. John de Crèveœur n'évoquera que très rarement son séjour en Nouvelle-France, et cela uniquement pour signaler qu'il a mis pour la première fois le pied en Amérique alors qu'il était âgé d'une vingtaine d'années. Il faut cependant noter qu'une fois parti de Québec, notre homme a cessé d'utiliser le nom de Michel Jean de Crèveœur qu'il portait du temps qu'il était officier de l'armée française. En effet, ses lettres, qui datent toutes d'après son séjour en Nouvelle-France, sont signées soit St. John, lorsqu'il s'adresse à un correspondant anglophone, soit St. John de Crèveœur, lorsqu'elles sont écrites en français. Ce qui permet à tout le moins de conclure que l'auteur des *Letters from an American Farmer* ne se considérait plus tout à fait le même homme que celui qu'il était à l'époque de son séjour en Nouvelle-France.

NOTES

¹ Voir le « Naturalization Act » du 23 décembre 1765 retranscrit dans Julia Post Mitchell, *St. Jean de Crèveçœur*, New York, Columbia University Press, coll. Columbia University Studies in English and Comparative Literature, 1916, p. 307-309.

² *Letters from an American Farmer ; Describing Certain Provincial Situations, Manners, and Customs, not Generally Known, and Conveying Some Idea of the Late and Present Interior Circumstances of the British Colonies in North America — Written for the Information of a Friend in England, By J. Hector St. John, A Farmer in Pennsylvania*. London, Printed for Thomas Davies in Rusell Street Covent-Garden, and Lockyer Davis in Holborn, M DCC LXXXII.

³ « [T]he Canadian imbroglia [...] lay at the root of his American experience » : Bernard Chevignard, « St. John de Crèveçœur in the Looking Glass : *Letters from an American Farmer* and the Making of a Man of Letters », *Early American Literature*, vol. 19, 1984, p. 177.

⁴ Anonyme, « Library of Congress Acquires Crèveçœur Manuscripts through Gift of the Cafritz Foundation », *Library of Congress Information Bulletin*, vol. 46, no 4, 26 janvier 1987, p. 44.

⁵ Howard Crosby Rice est le premier à affirmer, en 1933, mais sans citer ses sources, que des « documents [...] indiquent qu'il y [fut] blessé » : *Le Cultivateur américain : Étude sur l'œuvre de Saint John de Crèveçœur*, Paris, Librairie ancienne H. Champion, coll. Bibliothèque de la Revue de littérature comparée, tome 87, 1933, p. 11 ; l'idée sera ensuite reprise par de nombreux commentateurs.

⁶ Howard Crosby Rice a été le premier à dévoiler leur existence : *ibid.*, p. 12.

⁷ « The Cartel Regarding Exchange of Prisoners », dans [John Knox], *An Historical Journal of the Campains in North America fort the Years 1757, 1758, 1759, and 1760, by Captain John Knox.*, volume III — *Appendix*, Toronto, The Champlain Society, 1915, p. 272.

⁸ Voir Micheline d'Allaire, *L'Hôpital-Général de Québec, 1672-1764*, Montréal, Fides, coll. Fleur de Lys, 1971, p. 126.

⁹ Lettre au chevalier de Lévis, 6 octobre 1759 ; dans abbé Henri-Raymond Casgrain (dir. publ.), *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*, vol. 9 : *Lettres et pièces militaires, Instructions, ordres, mémoires, plans de campagne et de défemce, 1756-1760*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1891, p. 263.

¹⁰ « Capitulation de Québec (18 septembre 1759) », dans Pierre-George Roy, *La ville de Québec sous le régime français*, volume second, Québec, Redempti Paradis, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1930, p. 458.

¹¹ « Lettres de M. Bernier, commissaire des guerres », dans abbé Henri-Raymond Casgrain (dir. publ.), *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*, vol. 10 : *Lettres de divers particuliers au Chevalier de Lévis*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895, p. 10-11.

¹² « [I]n Canada [...] his part was rather an engineer's than a combattant's » : William Barton Blake, « Introduction », dans St. John de Crèveçœur, *Letters form*

an American Farmer, Londres et New York, J. M. Dent & Sons Ltd. / E. P. Dutton & Co, coll. Everyman's Library, 1912, p. xvii.

¹³ « Lettres de M. Bernier, commissaire des guerres », *loc. cit.*, p. 13. Notons que les noms de quatre de ces officiers (La Ferté, Bellecombe, Palembert [*sic*] et d'Artigues) se retrouvent sur la liste des 18 « Officiers prisonniers du 13 ou pris à l'hôpital de Québec » identifiés par un « État de la perte du 13 septembre » (dans abbé Henri-Raymond Casgrain (dir. publ.), *Collection des manuscrits du Maréchal de Lévis*, vol. 1 : *Journal des campagnes du Chevalier de Lévis en Canada de 1757 à 1760*, Montréal, C. O. Beauchemin & Fils, 1889, p. 218-219), lequel ne mentionne nulle part le nom de St. John de Crèvecoeur.

¹⁴ « Lettres de M. Bernier, commissaire des guerres », *loc. cit.*, *Ibid.*, p. 15 ; 23.

¹⁵ *Ibid.*, p. 23-24.

¹⁶ *Manuscript Relating to the Early History of Canada. Journal of the Siege of Quebec, 1760, by General Jos. Murray*, Québec, Printed by Middleton & Dawson, at the « Gazette » General Printing Establishment, 1871, p. 6.

¹⁷ Selon le *Dictionary of National Biography*, cité par Henri L. Bourdin, « The Crèvecoeur Manuscripts », dans St. John de Crèvecoeur, *Sketches of Eighteenth-Century America. More « Letters from an American Farmer »*, New Haven et Londres, Yale University Press / H. Milford, Oxford University Press, 1925, p. 14, n. *.

¹⁸ « Lettres de M. Bernier, commissaire des guerres », *loc. cit.*, p. 24-25.

¹⁹ *Ibid.*, p. 37.

²⁰ Voir, par exemple, Franklin B. Sanborn, lorsqu'il signale, en 1906, que « Nobody knows how he happened to come over, of how he left Canada » : « St. John de Crèvecoeur, the "American Farmer" (1735-1813) », *Proceedings of the Massachusetts Historical Society*, 2nd ser, vol. 20, février 1906, p. 260.

²¹ Howard Crosby Rice, *Le Cultivateur américain*, *op. cit.*, p. 12-13.

²² « Après la défaite des Français à Québec en 1759, il préféra abandonner sa lieutenance et aller chercher fortune ailleurs plutôt que de rentrer en France » : Howard Crosby Rice « Introduction », dans St. John de Crèvecoeur, *Saint-John de Crèvecoeur. Qu'est-ce qu'un Américain?* Princeton, Institut Français de Washington, 1943, p. 3.

²³ Marcus Cunliffe, « Crèvecoeur Revisited », *Journal of American Studies*, vol. 9, 1975, p. 140 ; A. M. Plumstead, « Crèvecoeur : a "Man of Sorrows" and the American Revolution », *The Massachusetts Review*, vol. 17, n° 2, été 1976, p. 286 ; Thomas Philbrick, « Crèvecoeur as New Yorker », *Early American Literature*, vol. XI, 1976, p. 22 ; Thomas Philbrick, *St-John Crèvecoeur*, New York, Twayne Publishers, coll. « Twayne's United States Author Series », n° 154, 1970, p. 17.

²⁴ Voir Pierre-Georges Roy, « Les traîtres de 1759 », *Les Cahiers des Dix*, n° 1, 1936, p. 37-58.

²⁵ [Marie-Joseph Legardeur de Repentigny], *Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec, et de la prise du Canada ; par une Religieuse de l'Hôpital Général de Québec : adressée à une Communauté de son Ordre en France*, p. 11-31, dans *Le Siège de Québec en 1759 par trois témoins*, textes présentés par Jean-Claude

Hébert, Québec, Ministère des affaires culturelles, coll. Série Place Royale, 1972.
— On doit à Julie Roy l'établissement de l'identité de la rédactrice de ce document : voir « Marie-Joseph Legardeur : *La Relation du Siège de Québec en 1759* ou le récit de la formation d'un imaginaire », *Les Cahiers du CEDEL, Strophe, antistrophe et épode*, n° 2, hiver 1998, p. 71-82.

²⁶ [John Knox], *An Historical Journal of the Campains in North America fort the Years 1757, 1758, 1759, and 1760, by Captain John Knox*, Toronto, The Champlain Society, 1915, vol. II, p. 234-238.